



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

SÉANCE DU 16 MAI 2017

2017-05-151 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 79

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 10 mai 2017

L'an deux mille dix-sept le seize mai à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISSON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Marie-Hélène SAGE , Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Gabi HOPER , Conseillère déléguée, Jean Claude ABANADES , Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sylvie BOISSEL , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Christophe DARDENNE , Laurent DE LAUNAY , Véronique DI CORRADO , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Michel GALAND , Chantal GANTCH , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Eric LACOUME , Jocelyne LEMOINE , Pierre MALVILLE , Loïc MAGNAN , Alain MAROIS , Dominique BERNESCUIT , Arnaud BATTISTON , Annie ESTEBAN , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , Armand REIS-FILIPPE , David RESENDÉ , Christian ROBIN , James SEYNAT , André TITE , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER

Absents :

Kiéber AUDINET, Odile BONHOMME-TIBY, Nouredine BOUACHERA, Sophie CARRERE, Jean Louis D'ANGLADE, Jean-Paul GARRAUD, Michèle LACOSTE, Odile LUMINO, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Fabienne ROCHER

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Anne BERTHOME pouvoir à Marcel BERTHOME, Catherine VIANDON pouvoir à Jacques LEGRAND, Sophie BLANCHETON pouvoir à Michel FOULHOUX, Bruno LAVIDALIE pouvoir à Fabienne KRIER, Laurence ROUEDE pouvoir à Sandy CHAUVEAU, Agnès SEJOURNET pouvoir à Michel GALAND, Denis SIRDEY pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Corinne VENAYRE pouvoir à Sabine AGGOUN

Monsieur Thierry MARTY a été nommé secrétaire de séance

POLITIQUES CONTRACTUELLES, HABITAT ET LOGEMENT
PARTICIPATION DE LA CALI À L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE SOCIALE
POUR L'HABITAT MÉSOLIA HABITAT

Sur proposition de Monsieur Jean-Philippe LE GAL, Vice-président en charge des Politiques contractuelles, de l'Habitat et du Logement.

Vu les articles L422-2 et L422-2-1 du code de la construction et de l'habitation,

Vu le courrier en date du 1^{er} mars 2017 proposant au Président de La Communauté d'agglomération du Libournais d'intégrer le deuxième collège de l'actionnariat de Mésolia en contrepartie de l'acquisition d'une action de capital d'une valeur nominale de 1,60 €.

Au 31 janvier 2017, Mésolia compte un total de 17 900 logements sociaux répartis sur les régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie Pyrénées-Méditerranée. Avec 1 282 logements, Mésolia est le bailleur social détenant le patrimoine le plus conséquent sur le territoire de la communauté d'agglomération.

En tant qu'entreprise sociale pour l'habitat (ESH), Mésolia dispose d'un capital réparti entre quatre catégories d'actionnaires :

- Un premier collège dédié à l'actionnaire de référence, Le Toit Girondin détenant la majorité du capital,
- Un second collège regroupant certains établissements publics de coopération intercommunale, les départements et les régions sur le territoire desquels l'ESH possède des logements,
- Un troisième collège composé des représentants des locataires,
- Un quatrième collège composé des personnes morales autres que l'actionnaire de référence et les personnes physiques.

Chaque catégorie d'actionnaires est représentée aux assemblées générales des actionnaires, sans qu'il y ait nécessairement proportionnalité entre la quotité de capital détenu et le nombre de droits de vote, selon les modalités prévues par les statuts de l'ESH, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat.

Les actionnaires des assemblées générales sont invités à voter chaque résolution et à se prononcer sur les approbations annuelles des comptes. Ils sont destinataires des rapports d'activités, et sont informés des évolutions de capital et de siège social. Les membres du Conseil d'administration, organe de direction de l'établissement, sont nommés par l'Assemblée générale sur proposition de chaque catégorie d'actionnaires.

Considérant que la représentation de la Communauté d'agglomération du Libournais dans les instances de gouvernance des organismes sociaux pour l'habitat s'inscrit dans sa politique en matière d'équilibre social de l'habitat,

Vu l'avis de la Commission politiques contractuelles, habitat et logement du 9 mai 2017,

Vu l'avis du Bureau communautaire du 9 mai 2017,

Après en avoir délibéré,

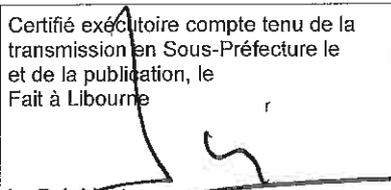
Et à l'**unanimité** (65 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de désigner Monsieur Jean-Philippe LE GAL, représentant de La Cali au sein des instances de Mésolia,
- d'autoriser Monsieur le Président à procéder à l'acquisition d'une action de capital d'une valeur nominale de 1,60 €

Imputation budgétaire : Chapitre 26 – article 261

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
 Fait à Libourne



Le Président
 Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
 Philippe BUISSON, Président
 de la Communauté d'Agglomération du
 Libournais





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

SÉANCE DU 16 MAI 2017

2017-05-152 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 79

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 10 mai 2017

L'an deux mille dix-sept le seize mai à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Marie-Hélène SAGE , Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Gabi HOPER , Conseillère déléguée, Jean Claude ABANADES , Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sylvie BOISSEL , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Christophe DARDENNE , Laurent DE LAUNAY , Véronique DI CORRADO , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Michel GALAND , Chantal GANTCH , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Eric LACOUME , Jocelyne LEMOINE , Pierre MALVILLE , Loïc MAGNAN , Alain MAROIS , Dominique BERNESCUIT , Arnaud BATTISTON , Annie ESTEBAN , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , Armand REIS-FILIPPE , David RESENDÉ , Christian ROBIN , James SEYNAT , André TITE , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER

Absents :

Kléber AUDINET, Odile BONHOMME-TIBY, Nouredine BOUACHERA, Sophie CARRERE, Jean Louis D'ANGLADE, Jean-Paul GARRAUD, Michèle LACOSTE, Odile LUMINO, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Fabienne ROCHER

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Anne BERTHOME pouvoir à Marcel BERTHOME, Catherine VIANDON pouvoir à Jacques LEGRAND, Sophie BLANCHETON pouvoir à Michel FOULHOUX, Bruno LAVIDALIE pouvoir à Fabienne KRIER, Laurence ROUEDE pouvoir à Sandy CHAUVEAU, Agnès SEJOURNET pouvoir à Michel GALAND, Denis SIRDEY pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Corinne VENAYRE pouvoir à Sabine AGGOUN

Monsieur Thierry MARTY a été nommé secrétaire de séance

POLITIQUES CONTRACTUELLES, HABITAT ET LOGEMENT
MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'INTERVENTION 2015-2018 POUR LES
SUBVENTIONS EN FAVEUR DE L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT PRIVÉ ET DE
L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS

Sur proposition de Monsieur Jean Philippe LE GAL, Vice-président, en charge des Politiques contractuelles, de l'Habitat et du Logement,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 novembre 2016 procédant à la fusion de la Communauté d'agglomération du Libournais et de la Communauté de communes du Sud-Libournais ainsi qu'à l'extension de périmètre aux communes de Camiac-et-Saint-Denis, Daignac, Dardenac, Espiet, Nérigean, Saint-Quentin-de-Baron et Tizac-de-Curton de la Communauté de communes du Brannais, et emportant la création, au 1^{er} janvier 2017, d'une communauté d'agglomération de 46 communes pour une population municipale de 88 699 habitants,

Les services offerts aux particuliers par la plateforme Habitat Durable et le régime d'aides de La Cali en faveur de l'amélioration de l'habitat privé ont été étendus aux 12 nouvelles communes du territoire. Consécutivement à cette extension, il est proposé d'apporter la modification suivante au règlement d'intervention 2015-2018 :

Le règlement d'intervention voté par le Conseil communautaire le 23 juin 2015 a mis en place une aide pour les propriétaires bailleurs (PB) éligibles aux aides de l'Anah, dans l'objectif de contribuer au développement d'une offre locative privée conventionnée sur les communes déficitaires en logements sociaux au titre de l'article 55 de la loi SRU.

Les communes de La Cali concernées par les obligations de production de logements locatifs sociaux sont Libourne, Coutras et Saint-Denis de Pile ainsi que deux communes ayant intégré La Cali au 1^{er} janvier 2017 : Vayres et Izon.

Il est donc proposé d'étendre à ces deux communes l'aide de La Cali de 2 000 € par logement faisant l'objet d'un conventionnement très social ou social.

Les plafonds de loyers et de ressources applicables à chacune des communes concernées sont définis par les réglementations nationales et locales, en particulier le programme d'action voté annuellement par le Conseil Départemental de la Gironde dans le cadre de la délégation des aides à la pierre.

Par ailleurs il est proposé d'apporter deux ajustements techniques au règlement d'intervention :

- Délai de réalisation des travaux :

Pour les dossiers relevant des aides de l'Anah, le délai de réalisation des travaux est fixé par le règlement général de l'Anah.

Pour les dossiers ne relevant pas des aides de l'Anah, un délai de deux ans au maximum est imposé entre la date de l'arrêté de La Cali portant attribution de la subvention et la date de réception de la demande de paiement par La Cali.

- Toutes les subventions accordées par La Cali dans le cadre du règlement d'intervention 2015-2018 sont arrondies à l'euro supérieur.

Vu l'avis de la Commission politiques contractuelles, habitat et logement du 9 mai 2017,

Vu l'avis du Bureau communautaire du 9 mai 2017,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (65 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver l'ensemble des modifications portées au règlement d'intervention de La Cali en faveur de l'amélioration de l'habitat privé et de l'efficacité énergétique des logements,

- de donner délégation au Bureau communautaire pour décider d'éventuelles évolutions à ce règlement d'intervention dans la limite des crédits ouverts au budget.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
 Fait à Libourne

Le Président,
 Philippe BUISSON

Pour expédition conforme

Philippe BUISSON, Président

de la Communauté d'Agglomération du
 Libournais





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

SÉANCE DU 16 MAI 2017

2017-05-153 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 79

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 10 mai 2017

L'an deux mille dix-sept le seize mai à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISSON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Marie-Hélène SAGE , Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Gabi HOPER , Conseillère déléguée, Jean Claude ABANADES , Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sylvie BOISSEL , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Christophe DARDENNE , Laurent DE LAUNAY , Véronique DI CORRADO , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Michel GALAND , Chantal GANTCH , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Eric LACOUME , Jocelyne LEMOINE , Pierre MALVILLE , Loïc MAGNAN , Alain MAROIS , Dominique BERNESCUIT , Arnaud BATTISTON , Annie ESTEBAN , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , Armand REIS-FILIPPE , David RESENDÉ, Christian ROBIN , James SEYNAT , André TITE , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER

Absents :

Kléber AUDINET, Odile BONHOMME-TIBY, Nouredine BOUACHERA, Sophie CARRERE, Jean Louis D'ANGLADE, Jean-Paul GARRAUD, Michèle LACOSTE, Odile LUMINO, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Fabienne ROCHER

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Anne BERTHOME pouvoir à Marcel BERTHOME, Catherine VIANDON pouvoir à Jacques LEGRAND, Sophie BLANCHETON pouvoir à Michel FOULHOUX, Bruno LAVIDALIE pouvoir à Fabienne KRIER, Laurence ROUEDE pouvoir à Sandy CHAUVEAU, Agnès SEJOURNET pouvoir à Michel GALAND, Denis SIRDEY pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Corinne VENAYRE pouvoir à Sabine AGGOUN

Monsieur Thierry MARTY a été nommé secrétaire de séance

POLITIQUES CONTRACTUELLES, HABITAT ET LOGEMENT
ADHÉSION À L'AGENCE DÉPARTEMENTALE "GIRONDE RESSOURCES",
APPROBATION DES STATUTS ET DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS

Sur proposition de Monsieur Jean Philippe LE GAL, Vice-président, en charge des Politiques contractuelles, de l'Habitat et du Logement,

Vu l'article L.5511-1 du Code général des collectivités territoriales qui dispose que « le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public administratif dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. » ;

Vu la délibération du Conseil départemental de la Gironde en date du 14 décembre 2016 ayant pour objet d'approuver la création d'un établissement public administratif ;

Vu les statuts de cette agence départementale à vocation technique et dénommée « Gironde Ressources » ;

« Gironde Ressources » vise à apporter aux communes et leurs groupements les moyens de maîtriser étape après étape le montage et la mise en œuvre des projets notamment autour de l'expression et de la formalisation des besoins, la réalisation d'études d'opportunité ou de faisabilité (financières, techniques,...), l'aide à la rédaction des documents administratifs (cahier des charges, marchés publics), l'aide à la recherche de financements publics (Département, Région, État, Europe,...), l'aide au suivi des travaux du projet, l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Les statuts de l'agence prévoient, pour sa création, d'intervenir dans les domaines suivants :

- Accompagnement aux conditions du développement économique ;
- Construction et espaces publics ;
- Environnement et développement durable ;
- Eau (ressources, adduction eau potable, assainissement, inondation) ;
- Foncier ;
- Gestion locale ;
- Marchés publics ;
- Systèmes d'information décisionnel et géographique ;
- Voirie.

L'assemblée générale de l'agence départementale est composée de deux collèges, le premier auquel siègent 11 conseillers départementaux, et le second qui rassemble l'ensemble des communes et EPCI adhérents, chaque représentant disposant d'une voix.

Le conseil d'administration est composé de 17 membres. Il est présidé par le Président du Conseil départemental, le premier collège compte 10 membres représentants du Département, le second collège compte 6 représentants dont 3 des communes et 3 des EPCI.

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (65 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Considérant l'intérêt pour la Communauté d'agglomération de bénéficier des prestations de cette agence, le Conseil communautaire décide :

- d'approuver la création de l'agence départementale « Gironde Ressources » ;
- d'approuver les statuts de l'agence départementale « Gironde Ressources » ;
- d'approuver l'adhésion à l'agence départementale « Gironde Ressources » ;
- de désigner un représentant titulaire (Monsieur Jean-François MARTINEZ) et un représentant suppléant (Monsieur Jean-Louis DARQUEST) pour siéger à l'Assemblée générale de l'agence départementale « Gironde Ressources » ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cette adhésion.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournaise

